

Formulaire de demande d'admission au-delà des 60 premiers crédits du 1^{er} cycle

Étudiant·e·s visé·e·s par le décret du 16/06/2006

Année académique 2024-2025E-mail : inscription-lln@uclouvain.beSite web : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/etudes-contingentes.html>

Si vous êtes non-résident·e au sens du décret, le présent dossier de demande de valorisation de votre cursus antérieur doit être déposé simultanément au dossier de demande de participation au tirage au sort, c'est-à-dire le **20/08/2024 à partir de 9h jusqu'au 22/08/2024 16h**.

Il ne sera soumis au jury que si vous êtes classé·e en ordre utile à l'issue du tirage au sort.

NB : Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets.*À compléter en caractères d'imprimerie s.v.p.*

Etudes sollicitées (admission au cycle de bachelier en) :

A

- kinésithérapie et réadaptation
 sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie

Rappel: il est inutile de demander une admission au-delà des 60 premiers crédits du 1^{er} cycle du bachelier en kinésithérapie et réadaptation sur la base d'un diplôme en S.T.A.P.S. En effet, ce cursus n'est pas valorisable.

Il est également inutile de demander une admission au-delà des 60 premiers crédits du bachelier en sciences vétérinaires en raison de l'instauration d'un concours à l'issue des 60 premiers crédits dont la réussite conditionne la poursuite des études de 1^{er} cycle.

Si vous avez déjà été inscrit·e à l'UCLouvain, veuillez indiquer votre numéro de matricule:

B

NOM :

PRENOM :

NATIONALITE :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :/...../..... À

C

ÉTUDES SUPÉRIEURES

Si vous avez terminé des études supérieures (universitaires ou non), veuillez mentionner ci-dessous pour chaque diplôme obtenu :

Intitulé :
 Année d'obtention : Durée des études :
 Établissement :
 Ville : Code Postal :
 Pays : Mention ou pourcentage :
 Si études non terminées, à quelle date devriez-vous être diplômé-e :/...../.....
 Avez-vous réalisé un travail de fin d'études ? : oui / non
 Si oui, titre :

Intitulé :
 Année d'obtention : Durée des études :
 Établissement:
 Ville : Code Postal :
 Pays : Mention ou pourcentage :
 Si études non terminées, à quelle date devriez-vous être diplômé :/...../.....
 Avez-vous réalisé un travail de fin d'études ? : oui / non
 Si oui, titre :

D

PASSÉ ACADÉMIQUE (<i>Études supérieures ou expérience·s professionnelle·s</i>)			
Année académique	Inscription enregistrée ou type de travail presté	Nom de l'établissement ou de l'employeur	Résultats obtenus même en cas d'échec
	Ex.: Prépa., Licence,, Emploi de ...,	Ex.: Université de ..., Lycée de ...	Ex.: Ajourné, Bien, 76 %, 13/20, ...
-			
-			
-			
2019-2020			
2020-2021			
2021-2022			
2022-2023			
2023-2024			

Les inscriptions à un concours doivent être mentionnées dans le tableau ci-dessus, que le concours ait été présenté ou pas.

J'atteste sur l'honneur que les déclarations ci-avant ainsi que les pièces justificatives ci-jointes sont complètes et correctes.

Date : Signature :

Toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription (article 95/2 du décret du 7 novembre 2013).

– Ne pas oublier de fournir les documents réclamés en page 4 –

DOCUMENTS À FOURNIR

Encadrement A

- Une lettre de motivation.

Encadrement B

- Photocopie recto-verso de votre carte d'identité.

Encadrement C

- Copie(s) de votre (vos) diplôme(s) d'études supérieures avec traduction (établie par un traducteur juré) en langue française sauf si rédigé(s) en néerlandais, allemand ou anglais. Si vous avez reçu un supplément au diplôme, veuillez en fournir une copie.
- Copie(s) des relevés de notes détaillés pour chaque année d'études, même en cas d'échec avec traduction (établie par un traducteur juré) en langue française sauf si rédigés en néerlandais, allemand ou anglais.
N.B. : L'interprétation numérique des mentions doit apparaître sur le relevé de notes ou sur un document officiel (exemple : Bien = 14 ou 15/20).
- Programme des cours officiels pour chaque année d'études.
- Un exemplaire de votre travail de fin d'études ou un résumé en français ou en anglais de ce travail, ainsi qu'une copie de la table des matières.

Encadrement D

Les 5 dernières années (2019-2020 à 2023-2024) doivent obligatoirement être justifiées année par année, mois par mois. Si elles ne sont pas couvertes par le dernier diplôme en votre possession :

- Copies du (des) relevé(s) de notes détaillés pour chaque année d'études, même en cas d'échec ;
- Certificat(s) officiel(s) d'inscription à des études supérieures ou universitaires ;
- Attestation(s) d'emploi originale(s) précisant les dates de début et de fin d'activités ;
- Attestation de cotisation à une caisse d'assurance sociale pour travailleurs indépendants ;
- Attestation de chômage ;
- Attestation de service militaire ;
- Etc.